



DELIBERATION n° 2016 – 30

Rapport d'activité 2015

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 23 novembre 2016 à 14h30 à Chambéry, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET, Président du Conseil d'administration, le quorum étant atteint ;

Vu l'avis positif du Bureau du Conseil d'administration émis le 20 octobre 2016,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve le principe d'un rapport d'activité annuel unique à compter de l'année 2015, centré sur les activités les plus significatives et faisant également office de bilan annuel du contrat d'objectifs.**
- **Se prononce favorablement sur l'élaboration d'une version synthétique et communicante d'un bilan d'activité à destination de tous les publics dès le prochain bilan.**
- **Approuve le bilan 2015 qui lui est présenté, en sa double fonction de rapport annuel d'activité et de bilan annuel de mise en œuvre du contrat d'objectifs signé entre le Parc national de la Vanoise et le ministère de l'environnement.**

La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adopté à Chambéry, le 23 novembre 2016

Le Président du Conseil d'administration,

Laurent TRESALLET